

---

## DESTINATION POUR TOUS

---

**OBJET :** Marque nationale Destination Pour Tous

**Référence :** Guide méthodologique Destination Pour Tous

**Lien :** <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/tourisme/tourisme-pour-tous-et-accessibilite/destination-pour-tous-marque-pour-valoriser-tourisme-accessible>

## GRANDS PRINCIPES

- ▶ La marque « Destination Pour Tous » a été créée en 2013 dans le but de valoriser une destination touristique comme étant un territoire avec une politique d'accessibilité universelle : accès à tout pour tous.
- ▶ La gestion de la marque est assurée par les ministres chargés du tourisme et des personnes handicapées représentés par la DGE (Direction Générale des Entreprises) et par la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale) qui co-président la commission nationale DPT. L'association Tourisme et Handicap est en appui et joue un rôle de sensibilisation et d'information.
- ▶ 3 niveaux d'attribution : bronze, argent et or
- ▶ La marque repose sur 3 piliers, 3 critères d'attribution :
  - Le territoire (périmètre, offre de loisirs, prestations de vie quotidienne)
  - La gouvernance
  - L'accessibilité de la destination
- ▶ La synergie des différents acteurs privés et publics du territoire est primordiale au montage du dossier et à la mise en place du plan d'actions
- ▶ L'obtention des marques Qualité Tourisme et Tourisme & Handicap est une condition.
- ▶ Un directeur de projet doit être nommé et le portage du dossier doit être politique.

## EN PRATIQUE...

Pour obtenir la marque Destination Pour Tous, il y a 6 étapes à suivre :

**1/** Répondre à l'appel à candidature

**2/** Être accompagné par le ministère ou par son ADT ou par un cabinet indépendant

**3/** Dépôt du dossier de candidature avec le résultat de l'audit réalisé par un cabinet d'expertise indépendant qui mène une visite mystère, des visites d'hébergements et des vérifications de différents points sur place

**4/** Présentation de la candidature en commission nationale DPT

**5/** Attribution de la marque dans le cadre d'une démarche de progrès

**5/** Promotion de la marque sur différents supports de communication

La commission peut demander à avoir un séjour test et des compléments d'information.

## MÉMO

- 3 critères d'attribution : territoire, gouvernance et accessibilité
- Nécessité d'avoir au moins la moitié des points pour chaque critère
- Besoin de créer une gouvernance politique-technique
- La marque est valable 5 ans et est renouvelable
- Accompagnement ministériel possible
- 8 territoires marqués
- Besoin de créer un comité de pilotage pour assurer la mise en place du plan d'actions
- Nommer un directeur de projet
- Répondre à un appel à candidature

<https://entreprises.gouv.fr/fr/tourisme>

